

Entretiens de l'Ires du 19 mars 2019 à l'Agirc-Arrco, sur la base de la *Chronique internationale de l'IRES*, n° 164

En un mot

L'évolution des revenus minima garantis des personnes d'âge actif depuis la grande récession de 2008-2009 est au cœur du dernier numéro de la *Chronique internationale de l'IRES*. Il examine l'évolution des montants garantis aux personnes, les réformes, ainsi que les débats qui ont nourri cette question dans huit pays de l'Union européenne et aux États-Unis.

Les Entretiens de l'IRES auront lieu mardi 19 mars 2019 et prolongeront le débat sur deux des thèmes traités dans ce numéro, qui trouvent un écho en France. La première table-ronde sera consacrée à l'analyse du paradoxe suivant : le nombre de bénéficiaires de revenus minima garantis est stable ou en augmentation dans plusieurs pays, alors même que le chômage y est en diminution. La deuxième sera consacrée à l'examen de la mise en œuvre par certains pays, comme le Royaume-Uni ou l'Italie (encore à l'état de projet), d'une unification des minima sociaux, souvent au détriment des bénéficiaires, et de ses résultats.

- **Qui sommes-nous ?**
- **En bref dans le numéro spécial de la *Chronique internationale de l'IRES***
- **Entretiens de l'Ires du 19 mars 2019**

Contact

Julie Baudrillard

01 48 15 19 00

julie.baudrillard@ires.fr

Qui sommes-nous ?

L'Institut de Recherches Économiques et Sociales (Ires) a été créé en 1982 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives françaises avec le concours du gouvernement. Depuis sa création, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, la CGT-FO et l'UNSA-Éducation gèrent en commun l'institut.

Y sont menés deux types de travaux :

- des recherches et des analyses menées par son équipe pluridisciplinaire de chercheurs ;
- des travaux de recherche propres à chaque organisation syndicale, regroupés au sein de l'Agence d'objectifs.

L'Ires apporte des éléments d'analyse sur l'ensemble des questions économiques et sociales nationales, européennes et internationales qui intéressent les organisations syndicales. Il a vocation à se situer sur des réflexions de moyen et long terme, de nature sociale, économique, environnementale et sociétale.

L'institut promeut une approche originale des relations entre la recherche et le mouvement syndical, sur des sujets qui appellent expertise, débat et controverse scientifique. C'est un lieu de recherche et d'expertise sur et pour le mouvement syndical, engagé dans des activités internationales et européennes, qui contribue à la reconnaissance de celui-ci et de la place du travail.

Par son positionnement institutionnel et la nature des travaux de recherche qu'il conduit, l'Ires contribue à éclairer le débat social par des analyses et approches comparatives rigoureuses.

Constitué en association Loi 1901, l'Ires dispose d'une Assemblée générale composée de neuf syndicalistes, quatre représentants du Premier ministre ainsi que neuf personnalités scientifiques.

Les Entretiens de l'Ires

Dans le cadre de ses activités, l'institut organise régulièrement les Entretiens de l'Ires. Lors de ce colloque, il rassemble chercheurs et syndicalistes, et contribue au débat public en présentant et discutant ses travaux les plus récents.

La Chronique internationale de l'IRES

La Chronique internationale de l'IRES est une publication trimestrielle fondée en 1989. Elle s'adresse aux syndicalistes et aux chercheurs, et plus largement aux lecteurs qui s'intéressent à l'actualité économique, sociale et aux relations professionnelles sur le plan international.

La Chronique internationale de l'IRES fournit aux lecteurs des clés de lecture pour comprendre l'actualité sociale, économique et politique à l'étranger, y compris aux niveaux de l'Union européenne et international (BIT, etc.). Cette volonté de regarder ailleurs pour tirer parti des expériences étrangères correspond aussi au souci de favoriser un regard décentré sur les réalités et pratiques nationales.

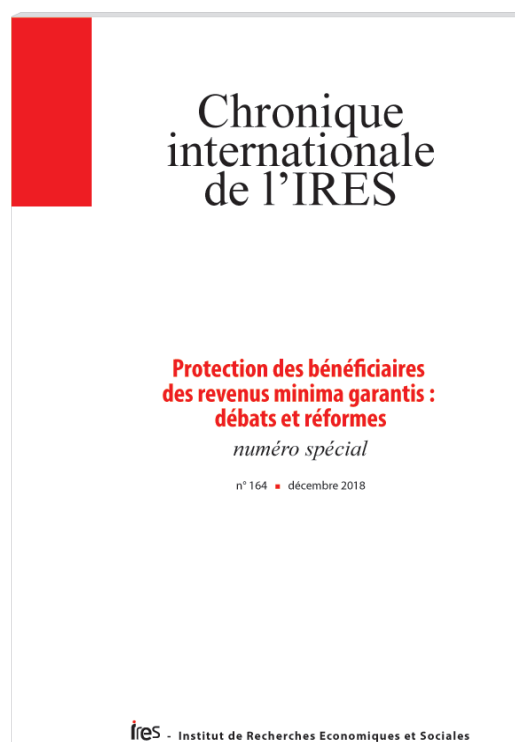
Sur les quatre numéros, trois accueillent des articles variés et le dernier, qui paraît en décembre, est un numéro spécial consacré à un thème particulier (les jeunes dans la crise, les réformes d'indemnisation du chômage, etc.), traité dans une perspective comparative.

**En bref dans le numéro spécial
de la *Chronique internationale de l'IRES*, n° 164**

Comment ont évolué les revenus minima garantis des personnes d'âge actif depuis la grande récession de 2008-2009, et quelles réformes a-t-elle entraînées dans son sillage ? C'est la question centrale de ce numéro spécial de la *Chronique internationale de l'IRES*, qui, pour y répondre, examine l'évolution des montants garantis aux personnes et les débats autour de cette question dans huit pays de l'Union européenne et aux États-Unis.

Ces transferts monétaires qui permettent de garantir aux personnes un revenu disponible minimum constituent un élément central des politiques de lutte contre la pauvreté : ils sont donc particulièrement importants dans un contexte de crise. Ces filets de sécurité ont-ils été améliorés, maintenus ou diminués sur la période ? Comment les montants et les conditions d'éligibilité de ces aides ont-ils évolué ? Ces évolutions ont-elles été différentes selon les publics concernés ? Quelles ont été les réactions des acteurs sociaux ?

Quatre constats généraux parcourent les monographies de ce numéro. En premier lieu, le nombre de bénéficiaires de revenus minima garantis est stable ou en augmentation dans plusieurs pays, alors même que le chômage y est en diminution : comment expliquer ce paradoxe ? Ensuite, quelques pays ont mis en œuvre une unification des minima sociaux, souvent au détriment des bénéficiaires : pour quels résultats ? Dans de nombreux cas, le recul de la protection apportée aux bénéficiaires touche davantage certaines catégories que d'autres, comme les jeunes ou les étrangers. Enfin, les contreparties exigées des bénéficiaires, en termes de reprise d'emploi ou de formation par exemple ont eu, dans la plupart des cas observés, tendance à être renforcées.



Un nombre de bénéficiaires de RMG stable ou en augmentation dans plusieurs pays, alors même que le chômage y a diminué

Dans l'article transversal de ce numéro, Antoine Math relève que, « si la récession et la hausse du chômage à partir de 2008 expliquent la forte hausse des effectifs de bénéficiaires des RMG », avec « ... le reflux du chômage à partir des années 2010, le nombre de bénéficiaires aurait dû ensuite diminuer, ou diminuer bien plus fortement qu'il ne l'a fait. »

Plusieurs facteurs se combinent pour expliquer ce phénomène :

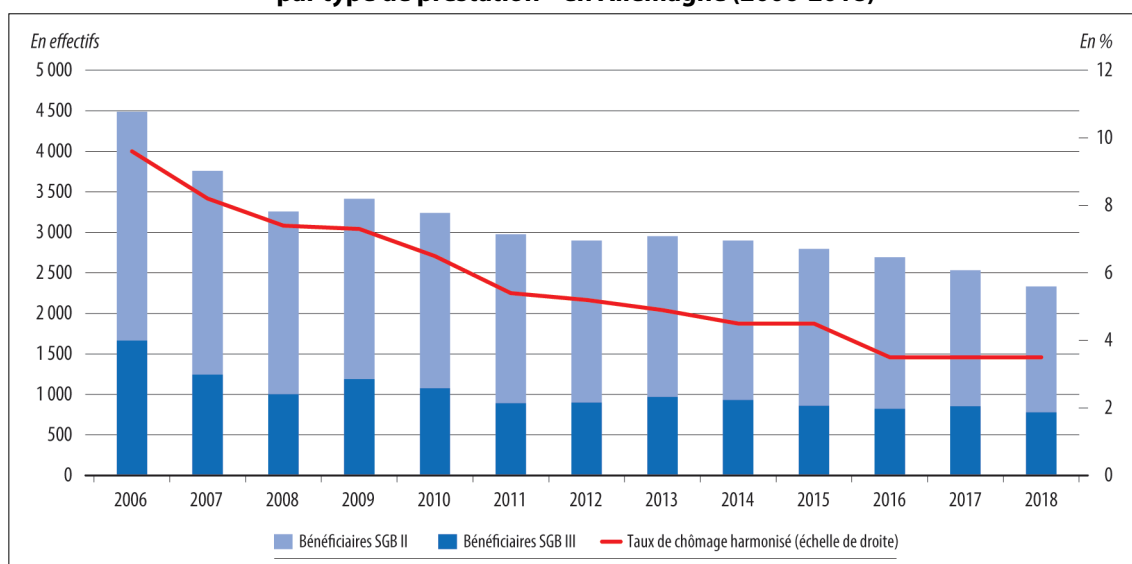
- « l'accroissement du nombre d'emplois atypiques, temporaires et mal rémunérés, en lien avec les réformes de libéralisation du marché du travail » a fait augmenter le nombre de travailleurs pauvres, « éligibles à ces dispositifs » de RMG ;
- « le reflux du chômage de longue et de très longue durée, plus modéré que celui du chômage de courte durée » ;

- les « réformes ayant conduit à restreindre les autres volets de la protection sociale... ont eu pour effet de renvoyer, davantage, plus souvent ou plus rapidement, les personnes vers les minima sociaux. »

En Allemagne, Odile Chagny constate qu'après une décreue du nombre (et de la part dans la population totale) de bénéficiaires des minima sociaux, ces deux chiffres remontent à partir de 2012.

Parmi les bénéficiaires de minima sociaux, « la part des bénéficiaires de l'ALG II [Arbeitslosengeld II ; bénéficiaires en âge actif, aptes à travailler, dans le besoin] au chômage a (...) eu tendance à reculer depuis la crise, en lien avec la décreue du chômage [graphique ci-dessous]. Mais cette décreue est lente, ce qui renvoie au fait que l'amélioration du marché du travail a pour beaucoup bénéficié aux chômeurs de courte durée, plus facilement employables, laissant subsister un socle de chômeurs de longue durée éloignés de l'emploi ».

Graphique. Evolution du taux de chômage et des chômeurs par type de prestation * en Allemagne (2006-2018)



* SGB II : chômeurs de longue durée relevant des prestations de base ; SGB III : assurance chômage.
Source : IAB, Eurostat.

Quant aux États-Unis, « le programme [de bons alimentaires, SNAP] a fortement progressé à l'occasion de la grande récession, passant d'un peu plus de 26 millions [de bénéficiaires] en 2007 à 47,6 millions en 2013. En 2017, leur nombre n'est pas redescendu sous la barre des 40 millions. Cette évolution lente à décroître contraste avec la courbe du chômage en forte chute depuis son pic de 2010 (de 10 % à 4 % aujourd'hui) », nous apprend Estelle Sommeiller.

Enfin, bien avant la grande récession, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en Suède a considérablement augmenté, pour redescendre depuis à un niveau inférieur à celui du milieu des années 1990, nous indique Annie Jolivet... Mais les bénéficiaires de l'aide sociale la perçoivent également plus longtemps. Ainsi, « en 2017, un peu plus de 215000 ménages, soit 408000 personnes, reçoivent une aide économique (ce qui représente 5,9 % des ménages et 4 % de la population). Ces chiffres sont assez proches des niveaux observés juste avant la crise de 2008 et nettement inférieurs à ceux de 1990 (7,5 % des ménages et 5,7 % de la population). En revanche, la durée moyenne de perception d'une aide économique augmente ainsi que la proportion de ménages qui reçoivent cette aide pendant 10 à 12 mois sur l'année. »

Une unification des minima sociaux

Dans certains pays observés dans ce numéro spécial de la *Chronique internationale de l'IRES*, une unification des minima sociaux est réalisée ou projetée, dans un but de simplification... mais elle a souvent tendance à être en défaveur des bénéficiaires de l'aide sociale. Ainsi, pour l'Italie, Cristina Nizzoli souligne que « ce revenu (devenu entretemps "revenu de citoyenneté") s'apparente plus à un revenu minimum qu'à un revenu universel. » Par ailleurs, cette unification de l'aide sociale, encore en projet, s'accompagne d'une « coupe de 5 milliards d'euros pour l'éducation et la santé, ainsi que la disparition de l'allocation chômage dont le budget va basculer vers le revenu de citoyenneté. » Deux conditions d'obtention de ce revenu posent par ailleurs question : le suivi de formations ou la fourniture de « huit heures de travail hebdomadaire non rémunéré à la collectivité », et l'introduction d'un critère de résidence de 10 ans en Italie pour l'obtention de l'aide, qui évite que cette restriction ne soit considérée comme explicitement discriminatoire et raciste.

Au Royaume-Uni, la mise en place de l'Universal Credit (UC) vise à remplacer six des dispositifs existants pour les personnes d'âge actif. En plus d'être défavorable à de nombreux bénéficiaires (« parmi les 19,7 millions de ménages appartenant à la population d'âge actif, 3,2 millions sont perdants et 2,2 millions gagnants relativement au système antérieur », nous apprend Jacques Freyssinet), l'UC, dans sa mise en place, se heurte à des difficultés aiguës, notamment parce que « la complexité et le coût du système informatique ont été considérablement sous-évalués », et « sa généralisation est repoussée à 2022 ». On peut même donc douter que l'objectif d'efficacité, initialement mis en avant par les pouvoirs publics, ait été atteint ou le soit.

Une protection moindre, surtout pour les jeunes et les étrangers

Cela vient d'être évoqué en filigrane pour le projet italien : les coupes dans l'aide sociale, qui ont été exercées après la crise, ont touché davantage certaines catégories de bénéficiaires, comme les étrangers, ou encore les jeunes.

En Autriche, les personnes d'origine étrangère et les étrangers seront particulièrement lésés par les réformes à venir de l'aide sociale. D'une part, de façon indirecte, « la réforme (...) rendrait la sécurité

**Tableau. Montants et variations des standards fédéraux proposés
par le gouvernement ÖVP-FPÖ en Autriche**

En euros

Type de foyers	Montants	Variations
Personne seule	863	0
Parent isolé avec 1 enfant	1078	+87
Parent isolé avec 2 enfants	1207	+100
Parent isolé avec 3 enfants	1250	-56
Parent isolé avec 4 enfants	1293	-178
Couple sans enfant	1208	-86
Couple avec 1 enfant	1425	-4
Couple avec 2 enfants	1552	-21
Couple avec 3 enfants	1595	-172
Couple avec 4 enfants	1638	-250

Source : calculs de l'auteur à partir de l'analyse du projet de loi réalisée par la Chambre des travailleurs, https://www.arbeiterkammer.at/service/presse/Mindestsicherung_Anderl_mahnt_mehr_Sorgfalt_ein.html.

minimale fortement dégressive en fonction du nombre d'enfants, répondant au préjugé que les grandes familles sont issues de l'immigration » (voir tableau précédent).

D'autre part, le niveau de maîtrise de la langue (ou même de l'anglais) deviendrait, avec la réforme en cours, un critère d'obtention de l'aide sociale : « Dans le cas où le niveau d'allemand serait inférieur au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (soit un niveau dit seuil permettant d'exprimer son opinion sur des sujets familiers) ou le niveau d'anglais inférieur au niveau C1 (niveau dit autonome permettant de s'exprimer spontanément ou couramment), le montant de l'allocation serait réduit de 300 euros pour une personne seule et de 600 euros pour un couple. »

En Irlande, ce sont les jeunes dont la protection a particulièrement diminué, surtout depuis 2012. Noélie Delahaie précise ainsi que, de 2012 à 2017, « Le montant maximal de la JSA [Jobseeker's Allowance] baisse de 21 % pour les individus âgés de 25 ans à 45 % pour les moins de 25 ans, les gouvernements successifs arguant de la nécessité de "rendre le travail plus attractif" » (voir tableau suivant).

**Tableau. Évolution des plafonds nominaux
et des montants réels par bénéficiaire des prestations (2008-2017)**

En euros

	Plafonds (montants moyens par bénéficiaire)			Variation des plafonds et des (montants moyens par bénéficiaire) (en %)		
	2008	2012	2017	2008-2012	2012-2017	2008-2017
SWA						
26 ans ou plus	198	186	191	-6	3	-3
25 ans	198 (56)	186 (57)	148 (65)	-6 (2)	-21 (13)	-25 (15)
Moins de 25 ans	198	144	103	-27	-29	-48
JSA						
26 ans ou plus	198	188	193	-5	3	-2
25 ans	198 (119)	188 (112)	148 (116)	-5 (-6)	-21 (3)	-25 (-2)
Moins de 25 ans	198	188	103	-5	-45	-48
OPFP	198 (88)	188 (89)	193 (87)	-5 (2)	3 (-3)	-2 (-1)
DA	198 (16)	188 (15)	193 (16)	-5 (-3)	3 (-2)	-2 (-5)

Note : SWA : Supplementary Welfare Allowance ; JSA : Jobseeker's Allowance ; OPFP : One Parent Family Payment ; DA : Disability Allowance.

Le montant moyen hebdomadaire par bénéficiaire est calculé en divisant les dépenses totales par le nombre de bénéficiaires. Pour la SWA et la JSA, seules les dépenses totales étant renseignées, il n'est pas possible de connaître le montant moyen perçu selon la tranche d'âge. Source : DEASP (2018).

Des contreparties accrues exigées des bénéficiaires

Enfin, dans plusieurs pays étudiés dans ce numéro, les contreparties à l'obtention de l'aide sociale en termes d'emploi et de formation ont tendance à se renforcer.

Par exemple, au Danemark, la réforme de l'aide sociale de 2014, qui a pour objectif de « supprimer totalement cette aide pour les moins de 30 ans », part du principe qu'« en 2013, 50 000 bénéficiaires de l'aide sociale sur un total de 135 000 [sont] des jeunes, et 90 % d'entre eux n'[ont] pas de qualification ou de formation », indique Christèle Meilland. La prestation est alors remplacée, « pour les moins de 30 ans sans enfant qui possèdent un niveau d'éducation primaire, par une allocation d'éducation si cette personne accepte de suivre une formation professionnelle. » En 2016, une deuxième réforme renforce

les mesures d'activation pour les plus de 30 ans, en prévoyant que « tout bénéficiaire ayant perçu l'aide sociale pendant au moins un an [doive] travailler 225 heures dans un emploi « normal » (...) afin de pouvoir garder l'aide sociale. »

Pour finir, aux Pays-Bas, des réformes de l'aide sociale sont menées dans les années 2010, notamment la loi sur la participation, ayant pour objectif « d'aider les chômeurs qui sont en mesure de travailler à trouver un emploi ». Avec des conséquences négatives importantes pour certaines catégories de bénéficiaires, puisque cette loi a débouché, nous apprend Jan Cremers, sur l'abandon des « ateliers destinés aux handicapés dans les lieux de travail sociaux ou protégés », qui a ramené « de 50 à 30 % la probabilité pour les catégories vulnérables de trouver un emploi protégé sur le marché du travail », selon une étude du SCP de 2018.

Ces résultats, et d'autres encore, seront mis en discussion lors des Entretiens de l'Ires du mardi 19 mars prochain et feront écho aux débats en France. Retrouvez tous les informations sur www.ires.fr, et inscrivez-vous auprès de contact@ires.fr !

Télécharger l'ensemble de la Chronique

**Entretiens de l'Ires du 19 mars 2019,
sur la base de la *Chronique internationale de l'IRES*, n° 164**

Alors qu'en France, le système d'aides sociales va être réformé par le projet du gouvernement de « revenu universel d'activité » dont les contours ne sont pas encore connus, les prochains Entretiens de l'Ires porteront sur les revenus minima garantis dans plusieurs pays industriels.

Le dernier numéro de la *Chronique internationale de l'IRES* est consacré à l'évolution des revenus minima garantis des personnes d'âge actif depuis la grande récession de 2008-2009 et les réformes qu'elle a entraînées dans son sillage. Il examine l'évolution des montants garantis aux personnes et les débats qui ont nourri cette question dans huit pays de l'Union européenne et aux États-Unis.

Les Entretiens de l'IRES, qui auront lieu mardi 19 mars 2019, associeront chercheurs, universitaires et responsables syndicaux pour prolonger le débat sur deux des thèmes traités dans ce numéro. La première table-ronde sera consacrée à l'analyse du paradoxe suivant : le nombre de bénéficiaires de revenus minima garantis est stable ou en augmentation dans plusieurs pays, alors même que le chômage y est en diminution. La deuxième sera consacrée à l'examen de la mise en œuvre par certains pays, comme le Royaume-Uni ou l'Italie (encore à l'état de projet), d'une unification des minima sociaux, souvent au détriment des bénéficiaires, et de ses résultats.

**Entretiens de l'Ires du mardi 19 mars 2019
Programme**

- 8h45** Accueil des participants
- 9h00** Ouverture Franck Mikula (Président de l'Ires)
- 9h15** Introduction : Antoine Math (Ires)
- 9h30** **Session 1 : « Impact des réformes des assurances sociales sur les bénéficiaires des revenus minima garantis »**
Animation : Bernard Gomel (CEET)
- Odile Chagny (Ires) : l'exemple allemand
 - Christèle Meilland (Ires) : l'exemple danois
 - Intervenants syndicaux : en attente
- 11h00** Pause
- 11h15** **Session 2 : « Unifier les minima sociaux : quels risques d'une telle réforme ? »**
Animation : Gérard Cornilleau (OFCE)
- Jacques Freyssinet (Ires) : l'exemple britannique
 - Cristina Nizzoli (Ires) : le projet italien
 - Intervenants syndicaux : Jocelyne Cabanal (CFDT), Serge Legagnoa (FO), Gerard Mardiné (CFE-CGC)
- 12h45** Clôture Frédéric Lerais (Directeur de l'Ires)

Les Entretiens de l'Ires seront suivis d'un cocktail

Agirc-Arrco, 18 rue Jules César, 75012 Paris
(métro Quai de la Râpée, Bastille, Gare de Lyon)

Inscription auprès de contact@ires.fr

**Sommaire du numéro spécial
de la Chronique internationale de l'IREs**

L'évolution de la protection apportée par les revenus minima garantis

Antoine MATH

Allemagne

Réformes et débats de l'après-Hartz IV : vers un changement de logique

Odile CHAGNY

Autriche

La « sécurité minimale » : l'île des bienheureux dans la tourmente

Kevin GUILLAS-CAVAN

Danemark

Vers une érosion du système d'aide sociale ?

Christèle MEILLAND

États-Unis

Un État social minimaliste

Estelle SOMMEILLER

Irlande

Des droits entre stagnation et réduction depuis la crise de 2008

Noélie DELAHAIE

Italie

Le revenu de citoyenneté comme programme phare du Mouvement 5 étoiles

Cristina NIZZOLI

Pays-Bas

Une succession de réformes, des bénéficiaires fragilisés ?

Jan CREMERS

Royaume-Uni

Unification ou régression ?

Jacques FREYSSINET

Suède

Un filet de sécurité sous pression

Annie JOLIVET

**Résumés des articles du numéro spécial
de la *Chronique internationale de l'IREs***

■ **L'évolution de la protection apportée par les revenus minima garantis**

Antoine Math

Cet article propose une lecture transversale de ce numéro spécial portant sur les évolutions des revenus minima garantis (RMG) depuis la grande récession de 2008-2009, en particulier le niveau de protection apportée par ces dispositifs. Les RMG prennent une place de plus en plus grande malgré le reflux du chômage depuis quelques années, en raison notamment de l'augmentation de la pauvreté laborieuse et des réformes ayant altéré la capacité des autres dispositifs de protection sociale à procurer des revenus de remplacement. Les montants des ressources garanties aux bénéficiaires ont dans la plupart des pays au mieux été revalorisés sur les prix, c'est-à-dire qu'ils ont, sauf exceptions, décroché ou continué de décrocher par rapport aux indicateurs de pauvreté ou de richesse de la société.

La France a fait exception sur la période 2012-2017 avec la revalorisation du pouvoir d'achat du RSA. À l'inverse, dans certains autres pays, les RMG ont connu des baisses significatives, souvent différenciées en fonction de l'âge, de la configuration familiale voire du niveau de formation ou de l'ancienneté de résidence dans le pays. Les personnes les plus touchées par les évolutions intervenues ont été les chômeurs de longue durée, notamment ceux qui auparavant étaient protégés davantage et plus longtemps par les assurances sociales, en particulier l'assurance chômage, et, dans certains pays comme l'Irlande et le Danemark, les jeunes dont les prestations ont subi des coupes drastiques. Dans un climat empreint de xénophobie, les personnes étrangères, qu'elles soient citoyennes de l'UE ou ressortissantes d'États tiers, sont visées dans tous les pays. Leur traitement fait l'objet de débats et la tendance dominante est celle consistant à restreindre leur accès aux RMG. Plusieurs pays ont également accru les exigences ou devoirs exigés des bénéficiaires de RMG en dépit de l'inefficacité d'une telle orientation.

■ **Allemagne**

Réformes et débats de l'après-Hartz IV : vers un changement de logique

Odile Chagny

L'article met en lumière les principaux débats récents sur les revenus minimaux en Allemagne : sur leur niveau et leur revalorisation ; sur la prise en compte de la situation des enfants et des familles ; sur la refonte de l'allocation Hartz IV pour les chômeurs, sur les migrants et réfugiés. Il met en évidence une prise de distance avec la logique intrinsèquement marchande de responsabilisation individuelle de Hartz IV et une attention croissante portée aux besoins des personnes concernées, plutôt qu'à leurs devoirs.

■ **Autriche**

La « sécurité minimale » : l'île des bienheureux dans la tourmente

Kevin Guillas-Cavan

En matière de revenu garanti, l'Autriche fait figure de pays relativement généreux en Europe. Depuis 2000, le nombre de bénéficiaires augmente fortement à mesure que se développent les emplois précaires. Traditionnellement, le système de minima sociaux était géré par les États fédérés. En 2008, le gouvernement fédéral a tenté une harmonisation des minima sociaux, restée très incomplète. La réforme proposée par l'actuel gouvernement vise à transformer les minima fédéraux en maxima pour les États, à en diminuer les montants et à exclure les étrangers.

■ **Danemark**

Vers une érosion du système d'aide sociale ?

Christèle Meilland

L'État-providence au Danemark vise à conférer à chaque citoyen un droit à l'aide sociale. Depuis la crise et plus particulièrement depuis 2014, les objectifs et la nature même du système de revenu minimum garanti danois sont en mutation. Les changements ont consisté à différencier les catégories de bénéficiaires suivant l'âge, l'historique de présence sur le sol danois et le niveau de formation. À cette segmentation se sont ajoutés une dégradation des prestations d'aide sociale et un durcissement des critères. Dans ce contexte, les inégalités se creusent et remettent en question les valeurs du modèle de protection sociale.

■ **États-Unis**

Un État social minimaliste

Estelle Sommeiller

Aux États-Unis, les revenus minima garantis sont régulièrement sujets à controverse, l'employabilité de leurs prestataires aussi. La grande récession ayant augmenté leur nombre, l'assistance sociale est de nouveau décriée.

Avec la vague de pauvreté que la grande récession a provoqué a émergé le débat sur le revenu minimum de base. En plus d'accompagner le mouvement social sur le salaire décent depuis 2013, les syndicats participent, en Californie notamment, aux projets pilotes de revenu de base universel financés par des fonds privés.

■ **Irlande**

Des droits entre stagnation et réduction depuis la crise de 2008

Noélie Delahaie

Depuis la crise de 2008, les principaux minima sociaux à destination de la population d'âge actif n'ont pas fait l'objet de réformes de grande ampleur. À l'occasion du processus budgétaire annuel, les gouvernements ont multiplié en période de récession économique des mesures de réduction des droits, partiellement compensées par un rétablissement des plafonds à partir de 2012. Dans ce contexte, les organisations syndicales ne cessent de dénoncer les reculs sociaux mais peinent à peser dans le débat public.

■ **Italie**

Le revenu de citoyenneté comme programme phare du Mouvement 5 étoiles

Cristina Nizzoli

En Italie n'existe aucune forme de garantie universelle de revenu. Néanmoins, depuis les années 2000, des dispositifs de soutien au revenu sont apparus sur des territoires pilotes. Cet article interroge les résultats de ces expérimentations, en se focalisant sur la récente proposition d'un revenu de citoyenneté. À l'initiative du Mouvement 5 étoiles aujourd'hui au gouvernement, cette mesure est une sorte de RSA destiné aux plus familles les plus pauvres et elle devrait voir le jour en 2019.

■ **Pays-Bas**

Une succession de réformes, des bénéficiaires fragilisés ?

Jan Cremers

Les crises des années 1990 et du début des années 2000 entraînent une forte hausse du chômage, notamment de longue durée, et un basculement de nombreux chômeurs vers l'aide sociale à expiration de leurs droits. Les gouvernements successifs engagent alors plusieurs réformes pour tenter de diminuer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et d'augmenter leur participation au

marché du travail. Non seulement cette dérive ne s'amorce pas avant 2017, mais de nombreuses catégories de bénéficiaires de l'aide sociale ont été fragilisées par les réformes.

- **Royaume-Uni**
Unification ou régression ?

Jacques Freyssinet

Au Royaume-Uni, la garantie d'un revenu minimum s'est construite par l'accumulation de dispositifs hétérogènes qui ont engendré un système d'une extrême complexité. Les Conservateurs, depuis 2010, ont agi dans deux directions. En premier lieu, dans le cadre d'une politique de restrictions budgétaires, ils ont multiplié des mesures partielles de réduction des droits. En second lieu, ils ont amorcé la mise en place d'un dispositif unifié, l'Universal Credit. La combinaison des deux politiques a un lourd impact sur les inégalités et la pauvreté.

- **Suède**
Un filet de sécurité sous pression

Annie Jolivet

Depuis 1982, un dispositif d'aide sociale joue en Suède le rôle d'un filet de sécurité. Plusieurs fois révisé, il n'a pas été profondément modifié. Or les dépenses correspondantes ont fortement progressé et la durée d'aide s'allonge depuis le début des années 1990. Avec le recul du système de protection sociale, l'évolution des emplois, des difficultés sur le marché du travail pour une partie de la population et les flux importants de nouveaux arrivants, le dispositif est sous pression.

Télécharger l'ensemble de la Chronique